

Frais de déplacement

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone : □□□□□□□□□□

Numéro de sécurité sociale (obligatoire) : □□□□□□□□□□□□□□□□

Vous avez pris le bus (voir liste des bus sur l'annexe)

Vous avez pris votre voiture :

nombre de Kms parcourus (aller + retour) : □□□

puissance fiscale du véhicule (obligatoire): □□ CV

Signature attestant la réalité du déplacement

Frais de déplacement

Vous êtes salarié : votre journée de travail peut être prise en charge par la MSA. Pour cela, il vous suffit de compléter le document «Attestation perte de salaire» qui sera à votre disposition sur les tables d'émargement et de nous le retourner accompagné d'une attestation de votre employeur, du montant à rembourser.

Vous avez pris votre voiture : la MSA prend en charge vos frais kilométriques de votre domicile au lieu de l'assemblée générale. Si vous avez pris le bus, seuls les kilomètres parcourus entre votre domicile et le bus seront pris en charge par la MSA. Pour cela il vous suffit de remplir ce document et le remettre à votre table d'émargement.